

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Date de convocation : 05.03.2025
Nombre de Membres en exercice : 11
Nombre de Membres présents : 7
Nombre de votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Rouessé Fontaine en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick PALMAS, Maire.

Membres présents : Patrick PALMAS, Stéphane MARGOTTIN, Stéphane PROUST, Géraldine BOURDIN, Magalie DELAURIERE, Jeanick BARBE, Francis DEVYNCK,

Membres absents excusés : Cécile PERRONNE, Claude BLONDEAU, Dominique MOISY, Damien TRONCHET

Secrétaire : Jeanick BARBE

Approbation et signatures du PV de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 et du 7 janvier 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance en date du 17 décembre 2024 et du 7 janvier 2025.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de la ligne de trésorerie dans la limite de 60 000 euros, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.30% (index février 2025 = 2.525% flooré à 0%, soit un taux min de 0.30%)

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0.20 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : néant

Minimum de tirage : 7 600€ sans aucun frais de mise à disposition

Débloqué des fonds : par le principe du crédit d'office

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Patrick PALMAS, Maire pour réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide des subventions suivantes :

Cooperative scolaire : 500 €

Anciens Combattants : 200 €

(Mr le Maire ne prend pas part au vote)

Group défense ennemis de la culture : 200 €

Générations Mouvement de Rouessé Fontaine : 300 €

Comité des Fêtes de Rouessé Fontaine : 500 €

(Mrs Mmes Proust, Bourdin et Delaurière ne prennent pas part au vote)

Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide des taux suivants :

TFPB : 37,37%

TFPNB : 30,55%

TH : 9.82%

Approbation du Compte Financier Unique 2024 de la commune

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique 2024 à savoir :

Total des dépenses de fonctionnement : 155 273.44€

Total des recettes de fonctionnement : 189 509.00€

Total des dépenses d'investissement : 19 585.72€

Total des recettes d'investissement : 81 516.13€

Affectation des résultats 2024 – Budget commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 189 509.00 €

Dépenses : 155 273.44€

Soit un résultat 2024 de 34 235.56€

Auquel on ajoute le résultat 2023 : 28 605.10€

Résultat de clôture 2024 de fonctionnement : 62 840.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 81 516.03 €

Dépenses : 19 585.72 €

Soit un résultat 2024 de 61 930.31 €

Auquel on ajoute le résultat 2023 : -66 850.40 €

Résultat de clôture 2024 d'investissement : - 4 920.09 €

Vote du Budget Primitif 2025 commune

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2025 commune de la façon suivante :

Total des dépenses de fonctionnement : 240 000.57€

Total des recettes de fonctionnement : 240 000.57€

Total des dépenses d'investissement : 39 920.09€

Total des recettes d'investissement : 39 920.09€

Approbation du Compte Financier Unique 2024 de l'assainissement

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2024 à savoir :

Total des dépenses de fonctionnement :	15 679.26€
Total des recettes de fonctionnement :	22 612.35€

Total des dépenses d'investissement :	7 582.59€
Total des recettes d'investissement :	11 383.34€

Affectation des résultats 2024 – Budget assainissement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	15 679.26 €
Recettes :	22 612.35 €
Résultat de fonctionnement 2024 :	6 933.09 €
<i>Auquel on ajoute le résultat 2023 :</i>	<i>11 533.34 €</i>
Résultat de clôture 2024 de fonctionnement :	18 466.43 €

Section d'investissement :

Dépenses :	7 582.59 €
Recettes :	11 383.34 €
Résultat de clôture d'investissement 2024 :	3 800.75 €
<i>Auquel on ajoute le résultat 2023 :</i>	<i>1 731.33 €</i>
Résultat de clôture 2024 d'investissement :	5 532.08 €

Vote du Budget Primitif 2025 de l'assainissement

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent le Budget Primitif 2024 à savoir :

Total des dépenses de fonctionnement :	41 533.22€
Total des recettes de fonctionnement :	41 533.22€

Total des dépenses d'investissement :	17 188.17€
Total des recettes d'investissement :	13 188.17€

Compte-rendus de réunions et commissions

Monsieur le Maire évoque les conseils communautaires et réunions auxquels il a participé.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouvel employé communal.

Fin de la séance à 20 heures 30